

L a c a n a u
O c é a n



18-19 mai
2 0 2 3

16^{ème} championnat départemental de surf des sapeurs-pompiers

Shortboard - Longboard - Bodyboard - Stand up

Pas de catégorie d'âge



REGLEMENT



Lieu

Le championnat se déroulera à la maison de la Glisse à Lacanau Océan.



Conditions de participation

Peuvent participer au championnat départemental de surf des sapeurs-pompiers tous les adhérents « majeurs » à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde, à l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers d'Aquitaine et du Limousin et à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France en qualité de membres actifs.

On entend par adhérents les membres actifs, à jour de leur cotisation 2023, suivants :

- les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels en activité
- les personnels administratifs, techniques et spécialisés des services d'incendie et de secours (PATS)
- les anciens sapeurs-pompiers

Seules les pièces d'identité suivantes sont acceptées lors des contrôles préalables à la compétition :

- Carte nationale d'identité
- Carte fédérale (FNSPF) en cours de validité
- Passeport
- Permis de conduire



Frais d'engagement

Les frais d'engagement s'élèvent à **15 euros** par participant.



Épreuves

Les épreuves seront identiques pour toutes les catégories.

Les participants sont convoqués le 18 mai à 8h précises pour la présentation de l'épreuve (début de la compétition à 8h30). Compte-tenu du planning serré, aucun retard des compétiteurs ne sera admis.



4 surfeurs par série

- ➔ Pas d'élimination directe au premier tour ; les deux premiers seront qualifiés directement pour le troisième tour, les deux autres passeront par le second tour qui servira de repêchage
- ➔ A partir du troisième tour, les deux premiers seront qualifiés, les deux autres éliminés et ainsi de suite jusqu'à la finale
- ➔ A minima, les 4 premiers des catégories longboard et shortboard seront qualifiés pour le challenge national (date à définir en septembre) ; les suivants seront sur liste d'attente
- ➔ Les surfeurs seront jugés par des juges officiels et des sapeurs-pompiers surfeurs expérimentés
- ➔ **Remise des prix : les personnes absentes à la remise des prix ne se verront pas remettre leur lot de récompense.**



Restauration

Dans le cadre de la compétition, des repas vous sont proposés :

- ◇ MIDI ⇒ jeudi et vendredi - Tarif 12,50 €/personne
- ◇ SOIR ⇒ Vendredi- Tarif 25 €/personne

Le montant des repas doit être réglé par chèque, au moment de l'inscription.



Droit à l'image

Tout participant à la compétition autorise expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, et ce, pour une durée illimitée.



COVID / Annulation

En cas d'annulation de la compétition pour cause de contexte sanitaire défavorable, les frais d'engagement ne seront pas remboursés, mais chaque participant se verra doté d'un tee-shirt. Les frais de repas seront quant à eux annulés.



Contact et renseignements

Nicolas DELPIT - 06.22.61.20.73
Email : nikodelpit@gmail.com
CIS Soulac : 05.56.73.63.73



Dossier disponible en téléchargement sur le site
www.udsp33.fr



16^{ème} Championnat départemental de surf des Sapeurs-Pompiers de la Gironde

UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS - POMPIERS
GIRONDE

Lacanau Océan, les 18 et 19 mai 2023

FICHE D'INSCRIPTION

Nom	Prénom	Affectation	Tel / Mail	Catégorie				Nombre de repas		
				Longboard	Shortboard	Bodyboard	Stand up	18/05 midi	19/05 midi	19/05 soir

Inscriptions :

Nombre : x 15 € = €

Chèque n°
Banque

Repas :

Jeudi 18/05 - *Midi* Nombre : x 12.50 € = €

Vendredi 19/05 - *Midi* Nombre : x 12.50 € = €

Vendredi 19/05 - *Soir* Nombre : x 25 € = €

➔ **Total à régler** €

Chèque n°
Banque

Faire 2 chèques différents (inscription + repas) à l'ordre de l'UDSP 33

Fiche d'inscription et règlement à retourner à :

M. Nicolas DELPIT
12 rue des Morilles
33680 LACANAU

Avant le 8 mai 2023

(aucun remboursement ne se fera après cette date)